



Assemblée générale

Soixante-neuvième session

100^e séance plénière

Jeudi 30 juillet 2015, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kutesa (Ouganda)

*En l'absence du Président, M. Antoine (Grenade),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 13 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/69/L.80)

Le Président par intérim (parle en anglais) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 13 de l'ordre du jour et son alinéa a), conjointement avec le point 115 de l'ordre du jour, à sa 51^e séance plénière, le 14 novembre 2014. Les membres se souviendront également qu'au titre du point 13 de l'ordre du jour, l'Assemblée a adopté la résolution 69/288 à sa 81^e séance plénière, le 5 mars 2015.

J'ai l'honneur de faire la déclaration suivante au nom de S. E. M. Sam Kutesa, Président de l'Assemblée générale :

« Je tiens à féliciter les délégations gabonaise et allemande, ainsi que les nombreux coauteurs du projet de résolution A/69/L.80 d'avoir pris cette initiative importante et cette mesure en vue de traiter des conséquences graves

du trafic des espèces sauvages. Le projet de résolution encourage les États Membres à adopter des mesures efficaces pour prévenir et combattre le grave problème que constituent les crimes qui ont une incidence sur l'environnement, tels que le trafic d'espèces sauvages et de produits qui en sont issus.

Il est absolument crucial de prendre des mesures décisives au niveau national pour prévenir, combattre et éradiquer le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages tant du côté de l'offre que de la demande, notamment en renforçant la législation nécessaire en matière de prévention, d'enquêtes et de poursuites concernant ce commerce illicite. Nous devons également renforcer la coopération régionale et internationale afin de mieux faire face à ce problème.

Le trafic des espèces sauvages a non seulement pour effet de menacer les espèces et les écosystèmes, il affecte également les moyens de subsistance des communautés locales et fait baisser le tourisme. Il compromet les efforts visant à éliminer la pauvreté et à réaliser le développement durable. Compte tenu du rôle des réseaux de la criminalité organisée, des groupes armés et même des groupes terroristes dans le trafic des espèces sauvages, ce fléau a également, pour un grand nombre de pays et de régions, des

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

15-23795(F)



Document adapté

Merci de recycler



conséquences au niveau de la sécurité. L'adoption de ce projet de résolution et sa mise en œuvre effective seront d'une importance cruciale pour les efforts collectifs que nous déployons en vue de lutter contre le trafic des espèces sauvages partout dans le monde. »

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Emmanuel Issoze-Ngondet, Ministre des affaires étrangères, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon, qui a va présenter le projet de résolution A/69/L.80.

M. Issoze-Ngondet (Gabon) : Je voudrais d'emblée dire ma joie d'être ici ce jour à l'occasion de cette séance plénière de l'Assemblée générale. Je m'en félicite d'autant plus que l'objet du projet de résolution A/69/L.80 sous examen, à savoir la lutte contre le braconnage et le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages, figure parmi les priorités de mon pays, le Gabon. Aussi voudrais-je vous exprimer, à vous Monsieur le Président, et cela au nom de S. E. M. Ali Bongo Ondimba, Président de la République et Chef de l'État, mes remerciements pour avoir programmé cette importante session. J'exprime ma profonde gratitude à l'Allemagne, en sa qualité de coauteur du projet de résolution, mais aussi au Groupe d'amis qui se sont investis sans relâche tout au long des négociations. À ces remerciements, j'associe naturellement l'ensemble des délégations pour le soutien constant manifesté tout au long du processus ayant abouti à ce projet de résolution.

C'est en 2013, ici même à l'ONU, que nous avons lancé cette initiative contre le braconnage et le commerce illicite des espèces de la faune et de la flore. S'adressant au monde entier à cette occasion, le Président Ali Bongo Ondimba avait attiré l'attention sur les effets extrêmement désorganisateur du braconnage et la nécessité d'agir rapidement, en coopération, pour lutter contre le phénomène. Il avait pris soin d'indiquer que le braconnage des espèces sauvage était à la fois une menace environnementale, économique et sécuritaire. Puis, il avait invité le Secrétaire général de l'ONU à envisager de commettre un envoyé spécial pour coordonner les actions multiformes à entreprendre dans le cadre de la lutte contre ce trafic. À ce moment déjà, le phénomène représentait un commerce très rentable, une activité aux attraits démesurés dont les dividendes poussent les auteurs à braver tous les risques qu'il comporte.

Prenons, par exemple, la situation des éléphants, emblème des ravages du braconnage en Afrique. En 2006, il y avait une population d'environ 550 000 individus.

Aujourd'hui, ils sont estimés à environ 470 000 sur tout le continent africain. Au fil des années, la dévastation a atteint des proportions extrêmes : entre 20 000 et 30 000 éléphants sont tués chaque année. Le Gabon, qui accueille plus de la moitié des éléphants de forêt d'Afrique, est lui aussi lourdement frappé par le fléau. Depuis 2004, près de 20 000 éléphants ont été tués dans l'ensemble des parcs nationaux que compte le pays. La menace que constitue le braconnage a atteint des proportions de plus en plus grandissantes aujourd'hui. Le commerce illicite d'espèces sauvages est estimé à environ 19 milliards de dollars par an, et représente le quatrième trafic du monde. Ce trafic a un impact néfaste sur l'environnement. Il représente un risque pour la santé. Il constitue un frein pour nos économies et, en fin de compte, il est une menace sécuritaire dans certaines régions, en Afrique particulièrement.

L'impact du trafic illicite des espèces sauvages sur l'environnement n'est plus à démontrer. Il contribue considérablement au déséquilibre écologique de nos forêts. La pression qu'il exerce sur la faune compromet la capacité de nombreuses espèces à survivre. Si nous n'agissons pas dès à présent, leur extinction pourrait devenir une forte probabilité.

Le trafic constitue un risque pour la santé. En effet, le caractère clandestin du braconnage augmente le risque de propagation des maladies. De nombreuses espèces traversent les frontières et échappent ainsi au contrôle des services de santé. Selon des études du Fonds mondial pour la nature, ce trafic représente au moins un quart du nombre total des animaux commercialisés dans le monde. L'Organisation mondiale de la Santé estime, quant à elle, que près de 75 % des maladies émergentes sont transmises à l'homme par les animaux sauvages.

Le trafic entrave le développement économique de nos pays. Les braconniers et autres trafiquants perturbent la stabilité des entreprises exerçant dans des zones reculées. L'instabilité causée par les attaques régulières de ces trafiquants est de nature à dissuader les investissements. Elle entrave par-dessus tout la mise en œuvre des programmes de développement durable. L'industrie de l'économie touristique, l'écotourisme, est particulièrement affectée, or, comme les membres peuvent bien s'en rendre compte, celle-ci constitue l'une des sources les plus fiables de revenus et d'emplois pour les populations locales.

Le trafic illicite d'espèces est une source d'instabilité nationale et régionale. Devenu une forme de crime transnational organisé, le trafic met en jeu

des bandes armées migrantes et bien structurées, souvent dotées d'un arsenal de guerre plus puissant que celui dont disposent les armées régulières. On a relevé que depuis quelques années, les groupes armés et terroristes opérant en Afrique notamment s'alimentent du braconnage et du trafic illicite des espèces de la faune et de la flore. Ce trafic génère des fonds illégaux permettant à ces groupes d'acquérir des armes les plus sophistiquées. Il s'inspire désormais des méthodes des trafiquants de drogue et contribue ainsi à la prolifération des armes en Afrique.

Face au trafic illicite des espèces sauvages, nous n'avons d'autre choix que de coopérer. Aucun État ne peut surmonter ce phénomène tout seul. Comme pour le trafic de la drogue et la traite des êtres humains, nous faisons face à des réseaux criminels internationaux bien organisés, avides de gain. Une action concertée de la communauté internationale me paraît indispensable. Les pays d'origine, de transit et de destination doivent travailler ensemble. Aucun résultat durable ne sera atteint si cette chaîne manque de solidité. Dans la chaîne, il n'y a pas d'un côté les pays plus concernés et de l'autre ceux qui le sont moins. Il est une vérité que nous ne saurions taire : le manque d'implication des uns amenuisera l'efficacité de nos approches et contribuera ainsi à l'enracinement et à la perpétuation du phénomène. C'est dans la solidarité, c'est dans la coopération que nous ferons œuvre efficace. Tel est le sens de la démarche menée par le Gabon, l'Allemagne et le Groupe d'amis.

Depuis longtemps, le Président de la République gabonaise, S. E. M. Ali Bongo Ondimba, s'est lui-même inscrit dans un engagement constant, interpellant la communauté internationale à chaque fois qu'il en a l'occasion. À Marrakech, en mai 2013, avec certains de ses pairs Africains naturellement, il a souligné la nécessité d'ériger ce trafic au rang de crime grave. À Paris, au mois de décembre 2013, il a dénoncé les activités des braconniers et mis en exergue le lien entre braconnage et instabilité nationale. À Londres, en février 2014, il a réitéré l'importance d'une action internationale rapide et forte. À Kasane, en mars 2015, il a appelé au renforcement des mesures contre le commerce illicite des espèces de faune et de flore sauvages.

Au plan national, le Chef de l'État a très tôt posé des actes symboliques de très grande portée. C'est ainsi qu'au mois de juin 2012, il a fait brûler le stock d'ivoire du pays au nom de la protection des éléphants. À sa diligence, le Gouvernement a entrepris, avec la plus

grande détermination, de renforcer le régime juridique des sanctions à l'encontre des trafiquants afin de le rendre plus dissuasif. Par ailleurs, des programmes de renforcement des capacités des écogardes, chargés de la surveillance des parcs nationaux, sont développés avec le soutien des pays amis et des partenaires internationaux. Il y a donc au Gabon une forte détermination, une détermination manifeste à éradiquer le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages.

Le projet de résolution (A/69/L.80) que nous examinons, parrainé par plus de 70 États Membres, présente assurément une opportunité pour coordonner nos actions. Il nous offre l'occasion de mettre en place un mécanisme global qui prendrait en compte toutes les dimensions du phénomène. L'Assemblée générale nous paraît une plateforme politique importante pour réaliser cet effort. Je ne peux donc que me féliciter de ce que le projet de résolution prend en compte les dimensions du phénomène mises en relief dans notre perception. Il évoque, entre autres, les dommages causés par le trafic sur les écosystèmes. Il souligne l'importance de renforcer la coopération internationale afin que des actions efficaces soient menées pour agir à la fois sur l'offre et sur la demande. Il prend en compte l'impact du trafic sur les conditions de vie des populations, en particulier celles vivant de l'écotourisme. Il encourage les États à renforcer les politiques de développement durable et à rechercher des modes de vie de remplacement pour les communautés rurales affectées par le braconnage et le trafic illicite.

Par ailleurs, le projet de résolution reconnaît que le phénomène est une forme de crime transnational organisé et représente de ce fait une menace immédiate non seulement pour la faune et la flore, mais aussi pour la sécurité des États, pour l'état de droit et pour la bonne gouvernance. Ainsi donc, le projet de résolution invite à une coopération agissante et à une coordination régionale accrue. Il appelle le système des Nations Unies, surtout ses institutions spécialisées, à poursuivre son appui aux États Membres par le biais notamment du renforcement des capacités. Enfin, il prévoit la possibilité pour le Secrétaire général de désigner un envoyé spécial qui serait chargé de susciter un intérêt et un appui marqués face à ce phénomène. Le Secrétaire général est aussi invité à présenter un rapport annuel. Je ne peux donc que recommander son adoption, étant persuadé que, tant dans sa forme que dans son contenu, ce projet est la synthèse des différents points de vue des États Membres sur le sujet.

Pour conclure, je voudrais remercier toutes les délégations qui ont participé aux négociations. Elles ont fait montre d'un sens du compromis qui nous a permis de conclure les débats sur une note positive. Je voudrais également remercier toutes les entités des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui ont pris une part active tout au long du processus.

Enfin, je rends hommage à tous les États qui ont bien voulu accepter de parrainer ce projet de résolution, et je souhaite que celui-ci soit adopté par consensus.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner le projet de résolution A/69/L.80.

Je donne maintenant la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : S'agissant du projet de résolution A/69/L.80, intitulé « Surveillance du trafic des espèces sauvages », je souhaite qu'il soit pris acte, au nom du Secrétaire général, de l'état suivant des incidences financières de ce texte, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Aux termes du paragraphe 14 du projet de résolution A/69/L.80, l'Assemblée générale demanderait à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses ressources, conformément à la résolution 2013/40 du Conseil économique et social et en étroite coopération avec les États Membres, de continuer de recueillir des informations sur les caractéristiques et les flux du trafic d'espèces sauvages et de faire rapport à ce sujet.

S'agissant de ce qui est demandé au paragraphe 14, il est estimé que des ressources extrabudgétaires supplémentaires d'un montant de 504 300 dollars seraient nécessaires pour que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime puisse faire rapport sur les caractéristiques et les flux du trafic d'espèces sauvages, ce qui suppose notamment de recueillir des données et de mener des études de cas concernant le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages protégées.

Les activités liées aux demandes susmentionnées seraient menées si lesdites ressources extrabudgétaires supplémentaires sont mobilisées. Si l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution, il ne sera pas nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires dans le

budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 ou dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/69/L.80, intitulé « Surveillance du trafic des espèces sauvages ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Zhang Saijin (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que depuis la présentation du projet de résolution, outre ceux énumérés dans le document A/69/L.80, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Azerbaïdjan, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brunéi Darussalam, Cameroun, Éthiopie, Grenade, Guinée équatoriale, Kenya, Madagascar, Mexique, Mongolie, Monténégro, Namibie, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Serbie, Sri Lanka, Swaziland, Tchad, Thaïlande, Turkménistan, Ukraine et Viet Nam.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/69/L.80?

Le projet de résolution A/69/L.80 est adopté (résolution 69/314).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations après l'adoption de la résolution.

M. Braun (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne est profondément reconnaissante de l'appui qu'elle a reçu durant le processus d'élaboration de la résolution 69/314. Aujourd'hui est un jour important pour la protection des espèces sauvages et la lutte contre la criminalité.

Malgré cela, je suis contraint de commencer mon intervention par une mauvaise nouvelle. Lundi, un premier éléphant a été victime de braconnage dans le célèbre Parc national Kruger en Afrique du Sud. Chaque jour qui passe, environ 100 éléphants meurent aux mains de braconniers en Afrique. Presque tous les actes de braconnage surviennent à l'extérieur des frontières de l'Afrique du Sud, mais les trafiquants d'ivoire se déplacent maintenant vers le sud. Un nombre record d'éléphants et de rhinocéros ont été tués l'année dernière. Le Ministre des affaires étrangères du Gabon

vient de nous rappeler des statistiques inquiétantes, auxquelles je souhaite ajouter les données suivantes : la Tanzanie a récemment annoncé une chute vertigineuse de 60 % de sa population d'éléphants au cours des cinq dernières années du fait du braconnage pour l'ivoire. En outre, 1 200 rhinocéros ont été tués pour leurs cornes en Afrique du Sud rien qu'en 2014, et 700 ont déjà été massacrés cette année.

Il est clair que les espèces sauvages sont plus menacées que jamais, et ce en dépit de tous les efforts entrepris aux niveaux régional, national et international. Nous avons donc la responsabilité commune de protéger les espèces de faune et de flore sauvages dans leurs nombreuses formes et leur beauté diverse pour cette génération et les générations futures. Il est l'heure de passer à l'action. Sinon, les rhinocéros, les éléphants et d'autres espèces seront menacées d'extinction au niveau local, voire mondial.

Un fait tout aussi préoccupant, qui vient d'être mentionné, sont les incidences politiques, économiques, sociales et environnementales néfastes du trafic d'espèces sauvages. L'ampleur et la nature de la criminalité qui touche les espèces sauvages sont devenues un problème mondial pressant qui exige des solutions communes à tous les niveaux. Aucun pays, aucune région ni aucun organisme ne peut en venir à bout à lui seul. La nécessité de renforcer l'action collective entre les États, les régions et les organismes et en leur sein est évidente. Cela suppose de travailler dans les pays d'origine, de transit et de destination et de s'attaquer tant à l'offre qu'à la demande. La lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages est une responsabilité commune et partagée.

Dans cette perspective, le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne et le Président du Gabon ont coprésidé des réunions de haut niveau sur le braconnage et le trafic d'espèces sauvages en marge du débat général de l'Assemblée générale en 2013 et 2014. Je félicite le Président de l'Assemblée générale d'avoir assisté en personne à la réunion du mois de septembre 2014 et d'avoir appelé l'ONU à redoubler d'efforts pour mettre fin à la criminalité liée aux sauvages. À l'issue de l'une de ces réunions, le Gabon et l'Allemagne ont créé un groupe d'amis pour lutter contre le braconnage et le commerce illégal des espèces sauvages. Il vise à sensibiliser tous les États Membres aux tendances alarmantes constatées en matière de criminalité liée aux espèces sauvages et à la nécessité urgente d'intensifier nos efforts pour lutter contre ce fléau. Le groupe discute et prépare également

des initiatives conjointes. Il a rédigé la résolution que nous venons d'adopter. Cette résolution est pragmatique et vise à lutter plus efficacement contre le trafic des espèces sauvages, répondant ainsi à l'appel lancé par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement.

Je remercie sincèrement tous les Membres qui ont appuyé notre initiative commune, que ce soit en tant que membres du groupe d'amis, en tant que coauteurs de la résolution, ou en se joignant au consensus pour son adoption. Ensemble, nous pouvons stopper la tendance actuelle et protéger notre flore et notre faune. Il importe que toutes les parties prenantes, les citoyens, la société civile, le secteur privé, les gouvernements et les organisations internationales s'unissent dans cet effort, qui est extrêmement important pour nous, les êtres humains, et pour la planète. En adoptant la première résolution sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages, l'Assemblée générale envoie un signal fort selon lequel le monde est déterminé à mettre fin à la criminalité liée aux espèces sauvages et que l'ONU est prête à jouer un rôle de premier plan dans ce combat.

Notre prochaine étape sur cette voie sera l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, qui contient des objectifs concernant spécifiquement la protection des espèces sauvages. Nous attendons avec intérêt d'examiner les données que fournira le Secrétaire général à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale sur l'état du trafic des espèces sauvages dans le monde, ainsi que les propositions qu'il formulera concernant les mesures à prendre à l'avenir. Je suis convaincu que la résolution que nous avons adoptée par consensus aujourd'hui nous permettra de lutter tous ensemble contre le trafic des espèces sauvages avec plus de vigueur et d'efficacité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Beviglia Zampetti (Union européenne) (*parle en anglais*) : L'Union européenne et ses États membres tiennent à remercier chaleureusement le Gabon et l'Allemagne du travail acharné qu'ils ont accompli pour nous aider à parvenir à un accord sur l'importante résolution 69/314, que les 28 États membres de l'Union européenne sont fiers d'avoir parrainée. Le grand nombre de coauteurs issus des quatre coins du monde montre bien que la communauté internationale est consciente du fait que le trafic des espèces sauvages est un problème urgent et grave qui requiert une action mondiale et complète allant bien au-delà de la simple

démarche de préservation ou des mesures nécessaires à la protection des espèces emblématiques. En effet, le trafic des espèces sauvages montre bien comment des activités criminelles, profitant de la moindre faiblesse des autorités, peuvent causer de graves dommages à l'environnement, avoir des conséquences désastreuses sur le développement durable et, dans certains cas, alimenter les conflits et menacer la stabilité de régions entières.

S'inspirant d'importantes résolutions et déclarations antérieures de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, du Conseil économique et social, du treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé à Doha, et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, l'Assemblée générale a adopté aujourd'hui pour la première fois une résolution exhaustive sur la question, englobant les divers aspects interdépendants du trafic des espèces sauvages. C'est une mesure essentielle qui illustre la volonté politique de lutter contre le trafic des espèces sauvages à l'échelle nationale, régionale et mondiale, mais il ne s'agit que d'une première étape. À cet égard, nous nous réjouissons vivement que l'Assemblée générale examinera cette question chaque année, et nous sommes impatients d'entendre la proposition du Secrétaire général. C'est pourquoi nous espérons pouvoir discuter l'année prochaine d'une résolution encore plus pragmatique. Nous devons absolument honorer les engagements pris aujourd'hui, de même que ceux que nous prendrons à l'avenir.

Il nous est agréable d'indiquer qu'à l'Union européenne, nous sommes actuellement en train d'élaborer un plan d'action contre le trafic des espèces sauvages pour intensifier encore davantage nos efforts, tant au niveau national qu'en faveur des pays en développement. Nous comptons examiner les politiques et mesures en vigueur au niveau européen afin d'intervenir encore plus efficacement face à la situation actuelle. L'Union européenne a récemment franchi une étape importante s'agissant de la lutte contre le commerce illégal d'espèces sauvages en adoptant des mesures plus strictes garantissant la viabilité des importations de trophées de chasse. À cet égard, nous avons déjà décidé d'interdire l'importation dans l'Union européenne depuis la Tanzanie et le Mozambique des trophées de chasse issus des éléphants d'Afrique afin d'enrayer le déclin de leur population dans ces pays.

Sur le plan opérationnel, au cours des 30 dernières années, l'Union européenne a financé de nombreux projets de préservation dans les pays en développement, et a notamment alloué 500 millions d'euros à la gestion de zones protégées en Afrique. En coopération avec des institutions spécialisées, telles que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, l'Union européenne appuie également des initiatives spécifiques de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à hauteur de 17 millions d'euros. En outre, le onzième Fonds européen de développement va accroître les ressources à cette fin, notamment en Afrique subsaharienne, à hauteur d'un montant estimé entre 35 et 40 millions d'euros spécialement consacrés à la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, sur un total de 500 millions d'euros alloués aux questions concernant les espèces sauvages en général.

De nouvelles activités relatives à la préservation de la faune sauvage africaine ont été définies en détail dans une étude récente approuvée par les principaux acteurs de la préservation à travers le monde. Nous ne devons pas relâcher nos efforts tant que nous serons pas venus à bout du braconnage et du trafic des espèces sauvages, comme nous nous y sommes engagés selon l'un des objectifs du programme de développement pour l'après-2015, qui doit être adopté dans quelques semaines. La résolution constitue un message politique important ainsi qu'une étape essentielle qui nous rapproche de l'objectif souhaité et nous permet d'aller plus loin.

M. Nkoloji (Botswana) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président de l'Assemblée générale de nous donner la possibilité d'échanger les données d'expériences, les enseignements tirés et les idées sur ce sujet très important.

Tout d'abord, je voudrais féliciter les Gouvernements du Gabon et de la République fédérale d'Allemagne d'avoir pris l'initiative et permis de porter à l'attention de la communauté internationale le sort de millions d'espèces menacées d'extinction tout comme les défis auxquels sont confrontés aussi bien l'humanité que le règne animal.

Le Botswana se félicite vivement de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 69/314, intitulée « Surveillance du trafic des espèces sauvages ». Nous pensons que la résolution réaffirme non seulement notre engagement à respecter notre capital naturel,

mais également la valeur intrinsèque de notre diversité biologique, ainsi que sa contribution au développement durable. Notre pays étant réputé pour sa flore et sa faune luxuriantes, nous attachons une très grande importance à la mise en oeuvre de solides politiques de sauvegarde afin de préserver les ressources naturelles pour les générations futures.

Ces derniers temps, le monde a été témoin d'une forte augmentation du trafic des espèces sauvages – faune et flore – par des bandes et des groupes criminels organisés. Chaque jour, des milliers de rhinocéros, d'éléphants et d'autres spécimens rares sont tués, mutilés et enlevés de leurs habitats naturels par des groupes brutaux motivés uniquement par le profit et la cupidité. À l'heure même où nous parlons, les gros titres continuent de nous inquiéter ou de nous attrister en relatant le sort d'un rhinocéros, d'un éléphant ou d'un autre animal tué ou mutilé, amputé de sa corne ou de sa défense et laissé pour mort.

Afin de contribuer aux efforts internationaux visant à éradiquer le transfert illicite et le trafic d'espèces menacées d'extinction, nous avons mis au point des accords-cadres avec nos voisins de la région pour coordonner la protection des rhinocéros et des éléphants. Nous avons récemment collaboré avec les Gouvernements sud-africain, namibien et zimbabwéen au rapatriement de quelques centaines de rhinocéros au Botswana, où ils peuvent jouir de la paix et de la tranquillité si appréciée de notre population. Nous aimerions remercier ces Gouvernements de leur coopération, et d'avoir contribué à faire prendre conscience du sort de ces animaux.

À l'instar de l'extrémisme violent et du terrorisme, le trafic d'espèces sauvages est en recrudescence, les bandes et cartels criminels prélevant des tonnes de défenses d'éléphants et de cornes de rhinocéros à des fins lucratives. Des braconniers armés se sont infiltrés dans nos parcs nationaux et nos réserves animalières, où ils ont donné la mort à des milliers de ces majestueux animaux tout en causant des dommages sans nom dans les populations et en les privant de leurs moyens de subsistance. Dans la plupart de nos pays, le fait de lutter sans aide contre ce fléau a mis nos ressources à rude épreuve sur le plan tant matériel qu'humain. La répression n'est pas facile contre les bandes qui se livrent au trafic d'animaux, ce qui met nos économies à rude épreuve.

Dans la perspective des semaines et de mois à venir, nous devons nouer des partenariats résilients et

ne pas lâcher de terrain y compris face aux bandes et aux criminels armés qui engrangent des millions de dollars grâce à leurs activités de lucre. Ensemble nous devons prévenir, combattre et éliminer ce commerce illicite d'espèces sauvages au niveau tant de l'offre que de la demande. Nous sommes convaincus que nous gagnerons cette guerre.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : J'ai plaisir à prendre la parole après l'adoption de cette importante résolution (résolution 69/314), non pas seulement au titre des explications de vote, mais surtout pour exprimer l'immense satisfaction qui est celle de mon gouvernement et la mienne propre à l'égard de l'adoption, il y a quelques minutes, de cette résolution sur la surveillance du trafic des espèces sauvages.

Le trafic des espèces sauvages est à mettre au même niveau ou juste derrière le commerce illégal de stupéfiants. C'est la raison pour laquelle le renforcement de la lutte contre le braconnage est on ne peut plus essentiel si nous voulons faire cesser ou à tout le moins tenter d'éradiquer cette activité qui engendre des effets tragiques sur la faune, l'environnement et l'économie des pays touchés. Pour les espèces protégées, c'est un engrenage infernal : plus la population d'une espèce est réduite, plus s'accroît la convoitise que provoquent ses produits dérivés, qui accentue à son tour la disparition de l'espèce. Au niveau des chiffres, il suffit de signaler que ce sont entre 3 000 et 6 000 grands singes qui sont chassés chaque année. La corne de rhinocéros a maintenant atteint un prix plus élevé au kilogramme que la cocaïne. Plus de 12 000 éléphants sont massacrés chaque année. Le trafic des défenses d'éléphant est devenu l'une des filières mondiales de la criminalité organisée. Plus de 60 tonnes de viande de brousse entrent illégalement dans les pays européens chaque année.

À la lumière de ces chiffres et de ceux qui ont été cités ici auparavant, on peut donc constater que cette activité est très lucrative, mais au détriment de l'existence de ces espèces. C'est pourquoi, à la suite de l'adoption par consensus de cette résolution, dont se sont en outre portés coauteurs un nombre considérable de pays, nous tenons à exprimer nos félicitations les plus sincères à ceux qui ont été à l'origine de cette résolution : la République du Gabon et l'Allemagne. La présence parmi nous de S. E. le Ministre des affaires étrangères du Gabon, M. Isoze-Ngondet, illustre l'importance que la sous-région d'Afrique centrale en général, et le Gabon en particulier, accordent à cette question. En qualité de Président du Réseau des

aires protégées d'Afrique centrale, dont le siège est à Libreville, je tiens à exprimer au nom de ce Réseau la satisfaction qui est la nôtre et demander que les gouvernements et organisations intergouvernementales et non gouvernementales renforcent leur appui à la lutte contre ce fléau afin de permettre l'application effective de cette résolution.

Pour terminer, je voudrais ici saluer et remercier l'Union européenne, et lui rendre hommage pour l'appui décisif qu'elle apporte tant au Réseau qu'à d'autres institutions de l'Afrique centrale qui luttent pour la préservation de la biodiversité en général, et pour celle des écosystèmes forestiers et des espèces sauvages en particulier. Nous disons « assez » : il faut en finir avec le commerce illégal et le trafic des espèces sauvages, par une action résolue dans le cadre d'un partenariat mondial de lutte contre le braconnage et contre la commercialisation illégale et le trafic de ces espèces.

M. Oyarzábal (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine s'est jointe au consensus sur la résolution 69/314 adoptée aujourd'hui, dans la conviction que le trafic d'espèces menacées de flore et de faune sauvages nécessite la mise en œuvre des normes énoncées dans la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, ainsi que la coopération des États à la répression de ce trafic. Je voudrais qu'il soit pris acte dans le procès-verbal de ce que la résolution, en utilisant le terme de « trafic d'espèces sauvages » fait référence au trafic d'espèces menacées de flore et de faune sauvages. Les références expresses à la résolution 2013/40 du Conseil économique et social renforcent ce point. À la lumière de ce qui précède, les mesures prévues dans le texte de la résolution, y compris de la part d'institutions spécialisées, de fonds et programmes des Nations Unies ou d'entités du Secrétariat, doivent s'adapter aux mandats approuvés par leurs instruments constitutifs et leurs organes de gouvernance et dans le cadre de la résolution 2013/40.

M. Wilson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni est fier d'être l'un des coauteurs de l'importante résolution adoptée aujourd'hui sur la surveillance du trafic des espèces sauvages (résolution 69/314). Nous nous associons à la déclaration faite plus tôt au nom de l'Union européenne, et nous aimerions remercier et féliciter le Gabon et l'Allemagne, dont le dévouement et le travail acharné au cours des deux dernières années a été d'une importance vitale

pour rallier le soutien du public et faire déboucher ce processus sur un accord.

La résolution d'aujourd'hui démontre l'existence d'un consensus important et toujours croissant autour du fait que le commerce illégal d'espèces sauvages est une question qui mérite l'attention du monde aux niveaux les plus élevés de gouvernement. Ce commerce illicite est bien davantage qu'une question environnementale. C'est un moteur de corruption, qui porte préjudice à la croissance économique et entrave le développement durable; et qui compromet la bonne gouvernance et l'état de droit. Les animaux emblématiques que la résolution aidera à protéger occupent une place à part dans nos cœurs, comme dans celui de nos enfants. L'indignation qu'a causée le cas du lion Cecil tué au Zimbabwe montre à quel point l'émotion est grande sur la question. La résolution d'aujourd'hui salue les efforts considérables qui sont déployés actuellement, dans le monde entier, pour s'attaquer au fléau du commerce illégal d'espèces sauvages, et les importantes mesures qui ont été prises pour amener la communauté internationale à un engagement en la matière. Avoir amené l'Organisation des Nations Unies à reconnaître au plus haut niveau ces questions constitue une étape essentielle. Nous ne pouvons plus maintenant être en reste sur la dynamique que nous avons tant travaillé à mettre en branle. L'examen annuel de ce point par l'Assemblée générale permettra de faire en sorte qu'il reste à l'ordre du jour, et nous attendons avec intérêt les recommandations du Secrétaire général qui procéderont de cet examen l'an prochain.

En sa qualité de pays d'accueil de la Conférence de Londres sur le commerce illégal des espèces sauvages, tenue il y a 18 mois, le Royaume-Uni reste fermement résolu à travailler avec ses partenaires internationaux afin de renverser la vapeur contre ce commerce abject. Nous avons aidé le Botswana à organiser la Conférence de Kasane en mars, et nous attendons avec intérêt de travailler en étroite coopération avec le Viet Nam où se tiendra la troisième conférence de haut niveau en 2016. Nous allons également lancer sous peu un nouveau cycle de financement pour divers projets partout dans le monde qui permettront de s'attaquer à ce commerce sur le terrain.

Ensemble, nous avons fait des progrès, mais il y a encore beaucoup plus à faire. Cette résolution, manifestation de notre détermination collective, est un coup puissant porté à ce commerce destructeur. C'est

un combat que nous pouvons remporter et que nous poursuivrons jusqu'au bout.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 13 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait terminé l'examen du point 16 de l'ordre du jour à sa 75^e séance plénière, le 19 décembre 2014. Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le point 16 de l'ordre du jour, il sera nécessaire d'en reprendre l'examen. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 16 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer le point 16 de l'ordre du jour à la Deuxième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce document, puis-je également considérer qu'elle souhaite examiner le point 16 de l'ordre du jour directement en séance plénière et de passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour (*suite*)

Les technologies de l'information et des communications au service du développement

Projet de décision (A/69/L.83)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision A/69/L.83, intitulé « Examen d'ensemble par l'Assemblée générale de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ». Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de décision A/69/L.83?

Le projet de décision A/69/L.83 est adopté (décision 69/559).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 16 de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour (*suite*)

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée générale avait terminé l'examen du point 113 a) de l'ordre du jour à sa 55^e séance plénière, le 18 novembre 2014. Pour permettre à l'Assemblée générale d'examiner le point 113 a) de l'ordre du jour, il sera nécessaire d'en reprendre l'examen. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite reprendre l'examen du point 113 a) de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les représentants se souviendront également qu'à sa 2^e séance plénière, le 19 septembre 2014, l'Assemblée générale avait décidé de renvoyer cet alinéa de l'ordre du jour à la Cinquième Commission. Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer rapidement sur ce document, puis-je également considérer que l'Assemblée souhaite examiner le point 113 a) de l'ordre du jour directement en séance plénière et passer immédiatement à son examen?

Il en est ainsi décidé.

Point 113 de l'ordre du jour (*suite*)

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

(a) Nomination de membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Note du Secrétaire général (A/69/101/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Comme cela est indiqué dans le document A/69/101/Add.1, le Secrétaire général a reçu notification de la démission de Toshihiro Aiki (Japon) du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, avec effet au 15 août 2015. En conséquence, l'Assemblée générale devra, à sa session en cours, nommer une personne qui siégera à la place de M. Aiki pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 31 décembre 2016. Comme cela est également indiqué dans ce même document, le Gouvernement japonais a proposé la candidature de

Takeshi Akamatsu au siège devenu vacant à la suite de la démission de M. Aiki. Le Secrétariat a été informé par la présidence du Groupe des États d'Asie et du Pacifique que la candidature de M. Akamatsu avait été approuvée par celui-ci.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite nommer M. Takeshi Akamatsu (Japon) membre du Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires pour le mandat prenant effet le 15 août 2015 et se terminant le 31 décembre 2016?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 113 a) de l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 10.